



## Coronavirus COVID-19 - Tous ensemble, empêchons le virus de se propager

Vendredi 13 mars 2020

Vu l'évolution de la propagation du virus, et la réunion ce jeudi du Conseil national de Sécurité, il a été décidé de renforcer le dispositif existant par des mesures additionnelles de distanciation sociale, dans le même objectif d'endiguer la propagation de l'épidémie. L'objectif prioritaire étant la préservation de la santé publique.

### [Communiqué de Madame la Première Ministre, Sophie Wilmès](#) [Coronavirus : Phase 2 maintenue, passage en phase fédérale et mesures additionnelles](#)

Dès lors à partir de ce vendredi 13 mars à minuit jusqu'au 3 avril inclus, **les leçons sont suspendues dans les quatre écoles fondamentales de Gesves.**

Toutefois, une garde d'enfant sera organisée dans les écoles dans certaines situations:

1. pour les enfants du **personnel médical et de soins de santé**
2. pour les enfants du **personnel des départements d'autorité** (sécurité publique).
3. pour les enfants dont il n'est pas possible d'assurer une garde autre que par les **personnes à risque (+ de 65 ans, immuno-déficientes ou malades)**.

Les écoles seront donc ouvertes selon leurs horaires habituels. L'encadrement des enfants sera organisé en collaboration avec les enseignants, les animateurs de Gesves Extra et les accueillantes, cependant les ateliers extra-scolaires et d'étude, l'accueil centralisé du mercredi après-midi ainsi que les repas organisés par les écoles sont annulés.

Ces décisions **sont prises et appliquées dans les quatre écoles fondamentales de Gesves**. Nous vous invitons à prendre soin de vous et également des autres. En ce sens, nous attirons votre attention sur la nécessité de trouver des solutions (télétravail, garde partagée d'enfants, etc) pour éviter que les enfants ne soient gardés au sein des écoles.

Les enfants malades ne seront pas acceptés à l'école et au cas où leur maladie se déclarerait en cours de journée, vous serez invités à venir les rechercher le plus rapidement possible.

La **Bibliothèque communale de Gesves sera également fermée** jusqu'au 3 avril 2020.

En ce qui concerne les **commerces et les activités dites récréatives** (sportives, culturelles, folkloriques, etc):

- Toutes ces activités sont annulées, peu importe leur taille et leur caractère public ou privé. ;
- Entre autres, les restaurants sont fermés ;
- La livraison à domicile et le drive-in sont permis ;
- Les commerces restent ouverts toute la semaine sauf le weekend ;
- Les magasins d'alimentation et les pharmacies restent quant à eux ouverts normalement (weekend compris). Néanmoins, il leur est recommandé d'augmenter les mesures d'hygiène sur base des recommandations déjà formulées.

Nous en profitons pour vous inviter à privilégier le commerce local.

**L'Administration communale et le CPAS restent ouverts au public**, mais il vous est demandé de vous limiter aux déplacements indispensables. Nous restons à votre disposition par téléphone 083/670.300 (Administration) ou 083/670.320 (CPAS) ou par mail [info@gesves.be](mailto:info@gesves.be).

**Ces mesures seront constamment évaluées afin de les renforcer, le cas échéant.**

Enfin, nous rappelons que **les mesures d'hygiène de base restent d'actualité**, à savoir le fait de se laver les mains avec du savon, tousser et éternuer dans son coude et éviter les contacts rapprochés. Si vous avez le moindre doute, vous êtes invités à prendre contact avec votre médecin. Chacun doit contribuer à limiter la propagation du virus.

Nous sommes bien conscients de l'impact de ces décisions sur votre quotidien, mais il nous appartient collectivement de prendre les mesures pour endiguer la propagation de l'épidémie.

Nous vous remercions pour votre attention et pour votre vigilance à appliquer strictement les consignes susmentionnées.

**Prenez soin des autres et prenez soin de vous !**

**Le Collège communal**

*Plus de détails sur les mesures prises et les conseils d'hygiène: [www.info-coronavirus.be/fr](http://www.info-coronavirus.be/fr)  
Pour les questions relatives à la Santé ou à l'ordre public : 0800/14.689*